



Mairie de Commelle  
Compte rendu du CM N°08/2018

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

**Présents :**

**Messieurs :** Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Patrick PILLOIX, Stéphane BERLIOZ, Philippe SANTIMARIA

**Mesdames :** Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Valérie BERNE, Anne-Lise MAGNIN, Cécile GOUBET, Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER

**Absents :** Monsieur Jérôme PAGANO

**Secrétaire de séance :** Madame Anne-Lise MAGNIN

*Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le 17 Septembre 2018 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

**Adoption du dernier compte rendu de la séance du 30 Août 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

**1°) Point financier :**

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances, fait un point sur les finances :

Dépenses de fonctionnement :	450 466.15 €
Recettes de fonctionnement :	465 749.07 €
Dépenses d'investissement :	66 511.13 €
Recettes d'investissement :	95 385.57 €

**2°) Point travaux :**

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux :

- Raccordement entre la classe maternelle et l'ancienne bibliothèque, en attente du devis et de la disponibilité de l'entreprise LM. L'idéal serait de faire en priorité le mur donnant sur la RD 51
- Le marquage au sol ainsi que la pose de panneaux visant à sécuriser les routes et chemins communaux devraient démarrer sous peu.
- Travaux du parking de l'église : suite au levé topographique, Monsieur le Maire étudie la faisabilité du projet qui sera réalisé sur 2019.

**3°) Qualité de l'air dans les écoles :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande des parents d'élèves et pour se mettre en conformité, il a demandé à VERITAS un devis pour l'évaluation des risques (recherche de traces de benzène, oxyde de carbone, etc...) ainsi qu'une campagne de mesure.

Veritas propose de faire l'évaluation ainsi que deux campagnes de mesure : une en hiver sur Novembre et une en été sur Juin.

Le coût est le suivant :

- Evaluation des risques : 613 €
- Campagne de mesure hiver : 2 033 €



## Mairie de Commelle

### Compte rendu du CM N°08/2018

- Campagne de mesure été : 1 780 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer rapidement sur 2018, l'évaluation ainsi que la campagne de mesure hiver. Celle d'été sera faite en 2019.

#### 4°) Délibérations :

### ENVIRONNEMENT

#### Délibération n°2018/0028

##### Tarif de la coupe de bois 2018/2019

#### CONSIDERANT :

- LES 16 stères de bois à attribuer,
- LA NECESSITE de fixer les tarifs de vente aux particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ATTRIBUER 16 stères de bois à couper à chacune des personnes inscrites au tarif de 5,00 € le stère.

### PERISCOLAIRE

#### Délibération n°2018/029

##### Accueil de volontaire – service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580.55 € (427.97 € de l'Etat et 107.58 € de la collectivité).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Dans le cadre de l'action périscolaire (garderie et animation), le Maire propose de conclure un contrat de service civique pour ces missions.

La mission aura une durée de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018, après agrément de l'Etat. Le temps hebdomadaire sera de 32 heures.

VU la loi n° 2010-241 du 10 Mars 2010 instaurant le service civique,

VU le décret n° 2010-485 du 12 Mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatif au service civique,

#### CONSIDERANT :

- Le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées au jeune volontaire,



## Mairie de Commelle

### Compte rendu du CM N°08/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande d'agrément  
DONNE son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire  
AUTORISE le maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.

#### **5° Recensement de la population**

Madame Anne-Lise MAGNIN confirme que Mme SEIDENBINDER Claire de Commelle a accepté de faire le recensement de début 2019.

Pour le deuxième poste, Madame Valérie BERNE propose de demander à son fils Mathieu. En cas de refus Madame Delphine GALLOIS pourrait nous apporter son soutien.

#### **6° Demande de subventions ADMR**

Le conseil municipal reste sur sa position de ne pas verser de subvention à des associations de ce type et préfère participer aux activités telles que la choucroute qui aura lieu le 21 Octobre à Nantoin.

Monsieur le Maire se proposant de verser de ses deniers personnels une participation comme le fait le Maire de Longchenal.

#### **7° Point écoles**

- Contrôle des jeux : les jeux installés dans les cours des écoles se sont dégradés et il est de notre devoir de les faire contrôler (une petite fille s'est récemment cassée le bras). Le conseil municipal donne son accord pour que le Monsieur le Maire demande un contrôle pour l'ensemble des jeux installés sur la commune.

- Cérémonie du 11 Novembre : Monsieur Patrick PILLOIX informe le conseil municipal que lors de la cérémonie anniversaire du 11 Novembre, les enfants de l'école liront des textes et chanteront. Le Directeur s'en occupe.

Profitant de ce point, Monsieur Patrick PILLOIX propose qu'à cette occasion la commune plante un arbre et pose une plaque commémorative sur laquelle on pourrait inscrire : « Arbre du Souvenir 1918-2018 ».

Madame Valérie BERNE voit avec la commune de Nantoin, quelle sorte d'arbre ils avaient planté lors d'une cérémonie similaire. Monsieur Dominique TOURNIER commande la plaque et Monsieur Christian OGIER commande des petits drapeaux.

La cérémonie aura lieu au monument à 11h30.

- Nettoyage du village : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'initiative de l'école, un nettoyage de la commune (ramassage des débris le long des chemins) sera fait le vendredi 28 Septembre de 9h à 11h et demande aux personnes du conseil municipal de participer si leur emploi du temps le permet.  
La commune offrant un goûter aux enfants.

#### **8° Infos Bièvre Isère Communauté**

- Règlement général sur la protection des données : est une nouvelle réglementation européenne qui concerne la protection des personnes physiques en apportant un soin particulier aux traitements des données à caractère personnel. Chaque commune tout comme la communauté de communes, doit faire établir un RGPD afin de se protéger.



## Mairie de Commelle

### Compte rendu du CM N°08/2018

Au vu de la fusion des communes en cours, il est convenu d'attendre début 2019 pour bénéficier du tarif de l'intercommunalité pour former une personne de la mairie.

- SIG : est un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques. Celui-ci va changer et Monsieur le Maire participera à une formation quant à son utilisation.
- PLUi : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant sa présentation et à destination des conseillers des communes des groupes 5 et 7 se tiendra le jeudi 27 Septembre à 19h à St Hilaire de la Côte.

Une réunion publique d'information pour la population se déroulera le 11 Octobre à Nantoin. L'arrêt du PLUi est prévu le 6 Novembre 2018, l'enquête publique durera trois mois du 1<sup>er</sup> Mars 2019 au 31 Mai 2019 enfin l'approbation définitive du PLUi et le travail de la commission d'enquête auront lieu courant du mois d'Octobre 2019.

#### **9°) Fusion de communes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après la réunion des conseillers des quatre communes la réunion avec les agents s'est déroulée à Semons la semaine dernière. La réunion publique est prévue le 3 Octobre à la salle des fêtes de Commelle. Le vote validant la fusion de Semons, Arzay, Nantoin et Commelle doit intervenir avant la fin octobre. Toutefois, si une des communes refusait d'adhérer elle devra le faire connaître avant ce vote.

#### **10°) Informations diverses**

- Monsieur le Maire informe qu'un service de Médiation Familiale est à disposition de la population à la maison des associations de la Côte Saint André. Ce service dépend de la CAF.
- Monsieur Jean-Louis FANCHON signale qu'il y a eu un mail d'une personne de la Commune qui signale un dépôt d'ordure sur un terrain communal, chemin de la Blache vers chez Eric Créton.  
D'après Monsieur le Maire, ce dépôt était tout d'abord destiné à déposer des déchets verts ou de la terre. Vu que ce n'est plus le cas, le conseil municipal décide d'en interdire l'accès.

#### **Planning des prochaines réunions :**

Date du prochain conseil municipal de 2018 : le mardi 23 Octobre à 19h30.

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 20 h30.